Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 28/04/2025
ID : 085-258502962-20250423-D056_BUR230425-DE

D056-BUR230425

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois avril à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, Noël VERDON
Excusés : MM. Lionel GAZEAU, Christophe HOGARD
Date de convocation : 15 avril 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Marché 2025-M160 « Travaux de réaménagement du centre de transfert de déchets ménagers de Mouzeuil-Saint-Martin »
Charpente métallique – Portes sectionnelles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération D169-COS171224 du 17 décembre 2024 portant délégation d'attributions du comité syndical au président,
Vu la délibération n°D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché de travaux, sous la référence 2024-M432, passé selon la procédure adaptée, relatif au réaménagement du centre de transfert de déchets ménagers de Mouzeuil-Saint-Martin. Il ajoute que le marché est décomposé en 3 lots définis comme suit :

- Lot 1 : Démolition – Gros œuvre – Aménagements extérieurs
- Lot 2 : Démantèlement process
- Lot 3 : Charpente métallique – Portes sectionnelles

Monsieur le Président précise que la durée des marchés court à compter de la date de leur notification jusqu'à la fin du délai de parfait achèvement.

Monsieur le Président ajoute que le bureau syndical du 18/11/24 a attribué le lot n° 2, à l'entreprise VAUCHÉ, pour un montant contractuel de 166 490,00 € HT.

Monsieur le Président poursuit en rappelant que le bureau syndical du 10/12/24 a attribué le lot n° 1, à l'entreprise GUILLEBEAUD BATIMENT, pour un montant contractuel de 143 000,00 € HT.

Monsieur le Président indique enfin qu'en l'absence d'offre, le bureau syndical du 18/11/24 a déclaré le lot n° 3 infructueux et la procédure de passation du lot n° 3 sans suite pour cause d'infructuosité. Ce lot a été relancé une première fois sous la référence 2024-M666. En l'absence d'offre, cette consultation a également été déclarée sans suite par le bureau syndical du 14 janvier 2025, qui a par ailleurs, autorisé le Président à relancer une nouvelle consultation. C'est l'objet du présent marché.

Monsieur le Président précise que le marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément aux articles L.2122-1 et R.2122-2 du Code de la Commande Publique (CCP) et que le maître d'œuvre est la société FL Economie.

A la date limite de remise des offres fixée au 31 mars 2025, la société SAS CONSTRUCTION METALLIQUE DU BOCAGE, immatriculée sous le numéro SIRET 381 291 087 00017, a remis une offre.

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Monsieur le Président informe les membres du bureau que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 23 avril 2025 a émis un avis sur l'attribution du marché en application des critères de jugement des offres annoncés dans le règlement de la consultation.

Considérant l'avis simple de la Commission d'appel d'offres sur le classement des offres et l'attribution du marché 2025-M160,

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 28/04/2025
ID : 085-258502962-20250423-D056_BUR230425-DE

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Admettre la candidature remise dans le cadre de la présente consultation,

- Approuver l'analyse de l'offre proposée par la Commission d'Appel d'Offres pour le marché 2025-M160,

- Attribuer le marché 2025-M160 au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, comme suit :

N° et intitulé	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation du titulaire	Montant contractuel
2025-M160 Charpente métallique et Portes sectionnelles	1	SAS CONTRUCTION METALLIQUE DU BOCAGE	35 798.05 € HT

- Autoriser le Président à signer les pièces constitutives du marché 2025-M160 et le charger de procéder à sa notification.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- Admet la candidature remise dans le cadre de la présente consultation,

- Approuve l'analyse de l'offre proposée par la Commission d'Appel d'Offres pour le marché 2025-M160,

- Attribue le marché 2025-M160 au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, comme suit :

N° et intitulé	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation du titulaire	Montant contractuel
2025-M160 Charpente métallique et Portes sectionnelles	1	SAS CONTRUCTION METALLIQUE DU BOCAGE	35 798.05 € HT

- Autorise le Président à signer les pièces constitutives du marché 2025-M160 et le charger de procéder à sa notification.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 25/04/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 25/04/2025
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).